

BULLETIN D'INFORMATION FINANCIÈRE

DÉCEMBRE 2017 | VOLUME XXIII | NUMÉRO 4

DANS CE NUMÉRO...

Programme de soirées-conférences 2018	5
Le REER : en tirez-vous le maximum ?	6
Le CELI : plafond 2018	7
Fonds omniresponsable FMOQ : retour sur une première année très encourageante	8
Principaux comptes fiscaux des sociétés par actions privées : l'IMRTD et le CDC	10
Deux décennies au service des médecins	12
Fractionnement du revenu : le ministre Morneau dépose enfin un nouveau projet de loi !	14
Consultez vos relevés en ligne	15
Rendements des Fonds FMOQ 1 an au 31 décembre de chaque année	16
Survivance des marchés financiers	17
Rendements annuels composés et valeurs unitaires des parts	19
Ratio des frais de gestion	19
Fluctuations des marchés boursiers et obligataires	19
Éventail de produits et services	20
Pour nous joindre	20

Dans ce bulletin, indépendamment du genre grammatical, les appellations qui s'appliquent à des personnes visent autant les femmes que les hommes; l'emploi du genre masculin n'a donc pour seul et unique but que de faciliter la lecture et la compréhension des textes.



DU CÔTÉ DES MARCHÉS

Alors que tous s'entendent maintenant sur le fait que nous assistons à une croissance synchronisée de l'économie mondiale, les marchés boursiers ont, sans surprise, connu une excellente année 2017. Force est de reconnaître que l'économie n'est pas la seule à tourner rondement. Les profits des entreprises sont également au rendez-vous et les attentes élevées des analystes ont été surpassées la plupart du temps au cours de l'année. Tout ça, alors que les prix (c.-à-d. l'inflation) reviennent graduellement à la hausse, sans toutefois faire craindre une surchauffe. Le contexte parfait, quoi ! Des gains ont ainsi pu être engrangés graduellement tout au long de l'année et les soubresauts ont été quasiment inexistantes.

Il ne faut cependant pas croire que la volatilité des marchés est chose du passé. L'année 2018 nous réservera assurément son lot de surprises, en commençant par les banques centrales qui s'affairent déjà à la délicate tâche de réduire les stimuli en place depuis la crise financière de 2008. Dix ans déjà ! Il était temps !

Quelques autres questions demeurent entières : qu'advient-il des généreuses baisses d'impôt promises par le gouvernement Trump ? Quel sera leur impact sur le déficit budgétaire américain ? Du côté du marché du travail, verrons-nous les salaires croître de façon importante alors que le taux de chômage confirme une situation de plein emploi ? Les entreprises parviendront-elles à refiler leurs hausses de coûts aux consommateurs ? Dans le cas contraire, leurs marges de profits pourraient être affectées négativement.

Au Canada, outre les fluctuations des prix des matières premières et, de façon particulière, de celui du pétrole, les importants déficits gouvernementaux ainsi que les négociations entourant l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) risquent de provoquer une volatilité accrue des marchés boursiers.

Il est sage et bien avisé de profiter tout de même de l'accalmie des marchés pour revoir ses investissements avec son conseiller et s'assurer par le fait même qu'ils sont toujours en adéquation avec le profil d'investisseur préalablement établi.

LA RÉFORME MORNEAU : UN DOSSIER À SUIVRE EN 2018

La saga de la réforme fiscale du ministre fédéral des Finances se poursuivra vraisemblablement en 2018. Bien que l'honorable Bill Morneau ait annoncé, à la toute fin de la session parlementaire, les dispositions concernant le fractionnement du revenu, les nouvelles mesures relatives à l'accumulation du revenu d'entreprise dans une société par actions (SPA) ainsi qu'à l'imposition des revenus passifs ne seront connues que lors du prochain budget du gouvernement du Canada (voir l'article sur ce sujet dans les pages qui suivent). Soyez assuré que nous continuerons à vous informer régulièrement de l'évolution de ce dossier en cours depuis le mois de juillet dernier et que nous vous fournirons toute l'assistance requise, lorsque le moment de faire des choix sera venu.

Note : Si vous n'avez pas reçu au cours de l'année nos communiqués courriel sur ce sujet d'intérêt, vous n'êtes probablement pas inscrit sur notre liste d'envoi. Pour remédier à cette situation, rien de plus simple : vous n'avez qu'à vous rendre sur la page d'accueil de notre site Internet (www.fondsfoq.com) et à cliquer sur le bouton « Inscrivez-vous à nos envois par courriel ».

MERCI POUR VOTRE CONFIANCE

Encore cette année, votre confiance renouvelée nous a permis de battre notre record d'entrées nettes de fonds sans qu'il soit nécessaire de recourir à de la publicité destinée au grand public, et ce, tout en continuant à accorder notre attention prioritaire à nos clientèles (omnipraticiens, optométristes, leurs proches et la communauté médicale québécoise). Bien que les rendements générés par nos Fonds soient des plus intéressants, notre approche personnalisée et axée sur les besoins de nos clients, plutôt que sur des objectifs de vente agressifs dictés par la rentabilité à tout prix de l'entreprise, fait toute la différence selon vos dires. Nous vous en remercions et vous réitérons notre volonté de demeurer entièrement dédiés à vos intérêts, comme nous l'avons toujours fait jusqu'à présent.

LE FONDS OMNIRESPONSABLE FMOQ : UN AN DÉJÀ!

Lancé à l'automne 2016, notre Fonds omniresponsable a déjà un an. À la lecture de l'article qui lui est consacré dans ce numéro, vous serez à même de constater qu'il n'y a **aucun désavantage en termes de rendements** à investir de façon responsable, et ce, d'autant plus que les frais de ce Fonds sont les mêmes que pour tous les autres Fonds FMOQ (0,95 % + taxes), ce qui n'est généralement pas le cas dans les autres institutions offrant ce type de produit.

LES SOCIÉTÉS DES FONDS FMOQ : 20 ANS DÉJÀ!

L'année 2017 marque le vingtième anniversaire de la création de la toute première filiale autonome à qui la Fédération a confié un mandat spécifique relativement aux Fonds FMOQ. Nous vous invitons à prendre connaissance de l'article de ce numéro qui résume brièvement un pan important de l'histoire de vos Fonds ou, pour davantage de détails, à parcourir la brochure *35 ans – Une histoire remarquable* disponible sur notre site Internet (www.fondsfmoq.com) sous l'onglet « Publications – Brochures d'information financière ».

LES RENDEMENTS ANNUELS DES FONDS FMOQ

Nous joignons à ce numéro un tableau présentant les rendements de chaque année des divers Fonds FMOQ. Les rendements composés que doivent présenter les organismes de placement collectif (OPC) constituent une bonne indication de la performance des fonds communs de placement. Nous sommes cependant d'avis que la présentation des rendements année après année fournit une meilleure idée de la volatilité d'un fonds et, conséquemment, du niveau de risque qu'il représente. C'est pour cette raison que nous publions annuellement cette information et que nous vous conseillons de l'exiger de toutes les institutions au sein desquelles vous investissez.

LE TAUX DE DISTRIBUTION DU FONDS REVENU MENSUEL POUR 2018

Pour l'année 2018, le taux de distribution mensuelle de revenu du Fonds revenu mensuel FMOQ demeurera identique, c'est-à-dire 3,33 ¢ par part (0,40 \$ par année) soit l'équivalent de 3,77 % en fonction de la valeur de la part au 31 décembre 2017. Cette année, le Fonds a généré un retour de capital de 3,75 ¢ par part. Il faut toutefois noter que le Fonds dispose d'une bonne valeur de gains en capital non réalisés. Cette décision de maintenir le taux de distribution à son niveau actuel confirme que le Fonds génère des revenus suffisamment importants pour assurer sa distribution mensuelle.

LA PÉRIODE REER – CELI

Le début d'une nouvelle année demeure le moment par excellence pour penser au REER et au CELI, et nous sommes là pour vous aider et vous servir! Nous vous invitons à prendre connaissance de l'article de ce numéro qui contient tous les renseignements pertinents pour vous aider à profiter pleinement de ces importants outils de planification financière et de report d'impôt.

NOS HONORAIRES DE GESTION ET NOTRE RATIO DES FRAIS DE GESTION

Lors de sa réunion du 20 décembre dernier, le conseil d'administration de la Société de gérance des Fonds FMOQ inc. a décidé de maintenir à leur niveau actuel les frais de gestion des Fonds FMOQ pour l'année 2018. Cette décision doit être

confirmée chaque année, et le conseil a la ferme intention de ne pas hausser les frais aussi longtemps que possible. À ce titre, comme la croissance régulière des Fonds FMOQ facilite l'atteinte de cet objectif, nous vous invitons à ne pas hésiter à les recommander à vos confrères et amis, car tous les participants aux Fonds en profitent.

En 2018 donc, les frais de gestion et le ratio des frais de gestion des Fonds FMOQ demeureront les suivants :

	Frais de gestion	Ratio des frais de gestion*
Fonds monétaire FMOQ	0,40 %	0,46 %
Tous les autres Fonds FMOQ	0,95 %	1,09 %

* La différence entre les frais de gestion et le ratio des frais de gestion provient exclusivement des taxes applicables. Contrairement à la presque totalité des autres fonds communs de placement, aucuns autres frais (gardien des valeurs, auditeur, légal, etc.) ne sont imputés directement aux Fonds FMOQ.

NOTRE SERVICE-CONSEIL GRATUIT ET SANS AUCUN ENGAGEMENT

Comme vous le savez, les conseillers de la société Conseil et Investissement Fonds FMOQ inc. peuvent analyser tout portefeuille de placement et formuler des recommandations objectives, et ce, **sans aucuns frais ni engagement de votre part**. Comme ils ne sont pas rémunérés à commission, ils ont vraiment vos intérêts à cœur et vous prodiguent des conseils objectifs et impartiaux. Par la suite, si vous souhaitez mettre en application leurs recommandations, ou tout simplement faciliter le suivi de votre portefeuille en rapatriant l'ensemble de vos actifs, nous sommes là pour répondre à vos attentes. Notre équipe se démarque par sa grande flexibilité et sa disponibilité pour vous rencontrer **là où bon vous semble et, surtout, au moment qui vous convient le mieux**. Saisissez l'occasion!

NOTRE SERVICE DE FACTURATION

Depuis près de cinq ans maintenant, nous offrons un service de facturation des honoraires professionnels auprès de la RAMQ et des autres agents payeurs. Au cours de l'année 2017, nous avons franchi le cap des 500 clients (en très grande majorité des médecins omnipraticiens). En plus d'avoir effectué les développements requis et obtenu les

accréditations nécessaires pour offrir nos services aux optométristes du Québec, nous avons conclu les ententes et procédé aux modifications qui s'imposaient pour permettre l'intégration de notre « castonguette » à plusieurs systèmes de dossier médical électronique (DME). Ce n'est donc pas par hasard que de plus en plus de médecins nous choisissent comme agence de facturation. N'hésitez pas à faire de même !

NOTRE SERVICE DE GESTION PRIVÉE

En raison de la nature même de notre service de gestion privée, c'est à dessein que nous en divulguons peu d'information. Nous souhaitons toutefois souligner qu'en raison des témoignages de bouche à oreille de clients très satisfaits, ce service a enregistré une croissance des plus enviables en 2017, contribuant de façon importante à la progression générale de nos actifs sous gestion. Si vous avez des besoins susceptibles de nécessiter une gestion de ce type, n'hésitez pas à communiquer avec le directeur conseil de votre région (voir la publicité dans ce numéro).

LES DOCUMENTS D'INFORMATION SUR LES FONDS FMOQ

Un carton-réponse est joint à ce numéro afin que vous puissiez confirmer votre intérêt à recevoir les divers documents d'information statutaires sur les Fonds FMOQ. Puisque ces documents contiennent beaucoup de renseignements pertinents sur les Fonds, n'hésitez pas à les demander ou à les consulter en ligne. Aussitôt qu'ils sont disponibles, ils sont déposés sur notre site Internet (www.fondsfoq.com) sous l'onglet « Les Fonds FMOQ – Renseignements généraux ».

NOTRE PROGRAMME DE CONFÉRENCES 2018

La tradition se perpétue avec une nouvelle série de conférences qui s'amorcera le 24 janvier prochain à Montréal et le 25, à Québec. Elle débutera avec une conférence sur les perspectives économiques. De plus, à la suite du succès obtenu l'an dernier à Sherbrooke, nous récidiverons le 6 février en retournant en Estrie, et ce, après avoir tenu une première conférence à Trois-Rivières, le 1^{er} février. Le programme complet de la nouvelle saison est décrit plus amplement dans ce numéro. Notez que

toutes nos conférences sont disponibles en ligne, quelques semaines après leur tenue. Ainsi, si vous ne pouvez pas vous déplacer, vous pouvez tout de même visionner le contenu des différentes présentations dans notre CyberStudio. En espérant vous accueillir en grand nombre, nous vous demandons toutefois de réserver votre place, car la capacité d'accueil des salles est limitée.

MÉDECINS EN DÉBUT DE CARRIÈRE : UNE FORMATION POUR VOUS

Nous avons conçu et développé une formation sur mesure pour les médecins en début de carrière. Tout en donnant droit à 6 heures de crédit de catégorie 1, elle permet d'obtenir des réponses impartiales à plusieurs questions de nature financière, fiscale et légale. Les commentaires élogieux reçus de jeunes professionnels l'ayant suivie nous incitent à recommander à tous les médecins en début de pratique de s'en prévaloir ! Inscrivez-vous dès maintenant en communiquant avec notre responsable de la clientèle des jeunes médecins, M. Jean-Philippe Trottier-Hardy.

LE RÉGIME VOLONTAIRE D'ÉPARGNE-RETRAITE (RVER)

Comme nous vous l'annonçons dans les numéros précédents, nous sommes l'une des rares institutions financières à être accréditées pour offrir le régime volontaire d'épargne-retraite (RVER) que le gouvernement a mis en place, le 1^{er} juillet 2014.

En vertu de la *Loi sur les régimes volontaires d'épargne-retraite*, tous les employeurs québécois de 5 employés et plus qui ne disposent pas déjà de régime de retraite devront en offrir un à leurs employés, selon l'échéancier suivant :

- **31 décembre 2016** pour les entreprises comptant 20 employés et plus au 30 juin 2016 ;
- **31 décembre 2017** pour les entreprises comptant de 10 à 19 employés au 30 juin 2017 ;
- **après le 1^{er} janvier 2018** (date à préciser) pour les entreprises comptant de 5 à 9 employés au 1^{er} janvier 2018.

Si vous devez vous conformer à cette obligation, prenez contact avec nous et il nous fera plaisir de vous guider dans

l'implantation d'un RVER ou d'un autre produit de substitution (REER ou CELI collectif).

LES ATELIERS DE PRÉPARATION À LA RETRAITE

En raison du succès remporté par les ateliers retraite mis sur pied en 2011 dans le cadre du programme de préparation à la retraite du Collège des médecins, nous avons pris la décision de poursuivre notre engagement à cet égard. Comme vous le savez peut-être, nous agissons à titre de diffuseur des modules *Planifier sa retraite – Les aspects financiers* et *Planifier sa retraite – Les assurances et les aspects juridiques*.

Ces deux ateliers sont organisés par notre service de planification financière. Ils couvrent tous les aspects relatifs à ce sujet d'importance et s'adressent à tous les médecins omnipraticiens, clients ou non des Fonds FMOQ. Il est important de noter qu'**aucune présentation de produits ni sollicitation** n'est effectuée dans ce cadre.

Si votre groupe réunit 15 personnes et plus, nous nous ferons un plaisir de donner ces formations à l'endroit de votre choix. D'ailleurs, plusieurs associations ont saisi l'opportunité offerte par leur assemblée annuelle pour diffuser un de ces ateliers. Pour obtenir de plus amples renseignements ou pour réserver une date, veuillez communiquer avec M^{me} Martine Payette, Directrice – Affaires corporatives, Marketing et Communications, en composant le 514 868-2082, poste 224, ou sans frais, le 1 888 542-8597, poste 224.

UN ACCUEIL DES PLUS CHALEUREUX

Cette année encore, nous avons effectué la tournée des assemblées annuelles des diverses associations affiliées à la FMOQ, car elles s'avèrent des moments privilégiés pour vous rencontrer et vous transmettre les toutes dernières nouvelles des Fonds FMOQ. Fidèles à votre habitude, vous nous avez réservé un accueil très chaleureux et nous vous en remercions sincèrement. Nous adressons un merci tout spécial aux membres des exécutifs des associations pour le temps qu'ils nous ont accordé afin que nous puissions faire notre présentation aux membres. Nous espérons être de nouveau des vôtres l'an prochain.

SALON VISION 2017

En vertu de l'entente de partenariat avec l'Association des optométristes du Québec (AOQ), nous avons eu le privilège de participer au *Salon Vision 2017* qui s'est tenu à Montréal les 24 et 25 novembre dernier. Nous avons vivement apprécié l'opportunité de pouvoir rencontrer la communauté des professionnels en soins visuels que nous remercions pour son accueil très cordial. Au plaisir de vous revoir l'an prochain !

NOS NOUVEAUX EMPLOYÉS

La fin d'année est un moment propice pour saluer les nouveaux employés qui se sont joints à l'équipe des Fonds FMOQ au cours des douze derniers mois.

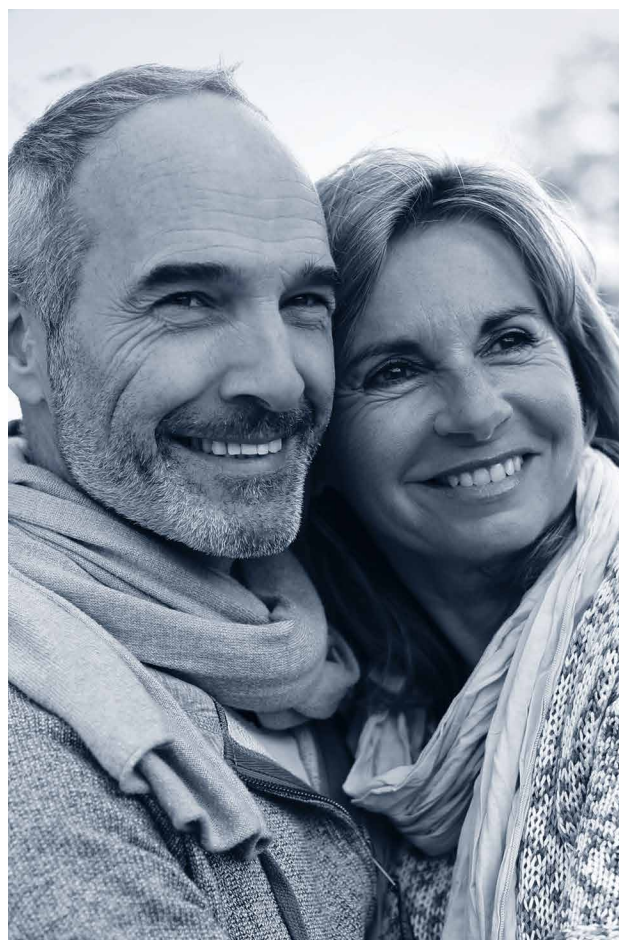
Par ordre alphabétique, nous aimerions souligner l'arrivée des employés permanents suivants :

- M^{me} Louise Bohémier, adjointe administrative – Gestion privée ;
- M^{me} Nathalie Dagenais, technicienne en facturation ;
- M^{me} Jacinthe Faucher, planificatrice financière (bureau de Québec) ;
- M^{me} Yannick Gnamian, adjointe aux conseillers (bureau de Montréal) ;
- M. Stéphane Langlois, directeur conseil – Gestion privée (bureau de Québec) ;
- M^{me} Joanne Lebel, planificatrice financière principale – Gestion privée ;
- M^{me} Natalia Pahomi, technicienne en facturation ;
- M^{me} Josée Perron, technicienne en facturation.

À l'instar de tous les autres membres du personnel des Fonds FMOQ, chacune de ces personnes a pris l'engagement de vous offrir un service de très haute qualité.

BONNE ANNÉE 2018 !

Nous profitons de ce numéro pour vous transmettre nos meilleurs vœux pour une année 2018 empreinte de santé, de paix, de bonheur et de prospérité.



Vous y êtes.

Vous avez pris le meilleur chemin, pas le plus facile. Vos actifs sont importants et vous voulez sécuriser ce patrimoine tout en optimisant son potentiel de rendement.

Pour la suite du parcours, laissez-vous guider par des experts qui se préoccupent de vos rêves autant que de vos avoirs.

**POUR UNE OFFRE SUR MESURE,
PRENEZ CONTACT AVEC NOUS !**

Montréal : 1 855 327-6166
Québec : 1 855 657-3248

GESTION PRIVEE
FONDS FMOQ

PROGRAMME DE SOIRÉES-CONFÉRENCES

POUR INFORMATION
OU INSCRIPTION

514 868-2082, poste 262,

ou, sans frais,

1 888 558-5658, poste 262.

Nombre de places limité

S'INFORMER,
C'EST PAYANT !

2

0

1

8

5

1- LES PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES 2018

Monsieur Jean-Philippe DécarieÉconomiste et chroniqueur au journal *La Presse*

La saison de nos soirées-conférences s'ouvrira sur notre traditionnelle rencontre avec le célèbre chroniqueur, M. Jean-Philippe Décarie, qui nous parlera des perspectives économiques de la nouvelle année.

Après un retour sur 2017, le conférencier présentera les indicateurs économiques et ses prévisions quant aux tendances des marchés financiers. Une occasion à ne pas manquer pour nourrir vos réflexions.

Montréal : mercredi 24 janvier 2018**Québec :** jeudi 25 janvier 2018**Trois-Rivières :** jeudi 1^{er} février 2018**Sherbrooke :** mardi 6 février 2018

2- LA CRISE NUCLÉAIRE EN CORÉE DU NORD

Monsieur Benoît Hardy-Chartrand

Chercheur principal dans le programme de Sécurité et politiques mondiales,
Centre pour l'innovation dans la gouvernance internationale (CIGI)
Chargé de cours et chercheur associé en études stratégiques et diplomatiques,
Université du Québec à Montréal (UQAM)

Depuis l'élection de Donald Trump, les tensions avec la Corée du Nord ont atteint leur niveau le plus élevé depuis la guerre de Corée. En juillet 2017, la Corée du Nord a testé avec succès un missile balistique intercontinental pouvant toucher l'Amérique du Nord, avant de procéder deux mois plus tard à son essai nucléaire le plus puissant à ce jour. Malgré les sanctions et les pressions toujours grandissantes de la communauté internationale, le régime de Kim Jong-Un est résolu à posséder un programme nucléaire opérationnel, et se rapproche plus que jamais de son objectif. Dans un contexte de fortes tensions et de discours guerriers de part et d'autre, la guerre nucléaire est-elle possible ? Pourquoi Kim Jong-Un cherche-t-il à tout prix à posséder un arsenal nucléaire ? Est-il un leader rationnel ?

Montréal : mercredi 14 mars 2018**Québec :** jeudi 15 mars 20183- LA REFONTE DU RRQ : QUELLES
CONSÉQUENCES POUR VOUS ?**Monsieur Martin Dupras**, ASA, Pl.Fin., M.Fisc.

En novembre dernier, le ministre Leitaô déposait à l'Assemblée nationale un projet de loi proposant des améliorations majeures au Régime de rentes du Québec (RRQ), dont l'entrée en vigueur est prévue en 2019. Les modifications annoncées toucheront tant le participant (bonification des prestations) que l'employeur (augmentation importante des coûts).

Cette conférence vise à présenter le détail des changements proposés pour les employeurs et les employés, ainsi que les répercussions de ces modifications quant à la décision de se verser salaire ou dividende dans le cas des médecins incorporés.

Montréal : mardi 24 avril 2018**Québec :** jeudi 26 avril 2018

CONFÉRENCE HORS SÉRIE

4- LA MUSIQUE, CELA FAIT DU BIEN

Monsieur Claude Saucier

Animateur de radio et de télévision

Un survol de l'évolution de la musique au 20^e siècle, en Amérique, à partir de la naissance du jazz jusqu'au rock des années 60. La musique est une soupape de survie : la survie des esclaves, la survie en crise économique, la survie en temps de guerre. La musique rayonne, évolue et change. Elle forge une culture et contribue à définir une société. Et surtout elle fait du bien.

Montréal : mercredi 6 juin 2018**Québec :** jeudi 7 juin 2018

LE REER

EN TIREZ-VOUS LE MAXIMUM?

Vous savez sûrement que le régime enregistré d'épargne-retraite (REER) sert à accumuler de l'argent à l'abri de l'impôt. Mais êtes-vous sûr de bénéficier de tous ces avantages? Voici quelques conseils pour optimiser votre épargne REER :

CONSEIL 1 : BIEN CONNAÎTRE LE REER

6

Fonctionnement

Bien connaître les règles fiscales auxquelles obéit le régime est essentiel pour élaborer votre stratégie d'épargne.

- Les sommes cotisées au REER sont déductibles du revenu imposable, ce qui donne des économies d'impôt substantielles surtout aux contribuables dont le taux d'imposition est élevé.
- Les revenus générés ne sont pas imposables tant qu'ils demeurent dans le régime. Le capital croît donc plus rapidement.
- Les retraits du REER sont imposables à l'exception des retraits faits pour acheter une première résidence (via le régime d'accession à la propriété [RAP]) ou pour financer un retour aux études (par le régime d'encouragement à l'éducation permanente [REPP]). Comme vous pouvez le constater, l'épargne REER peut servir non seulement pour la retraite, mais aussi pour financer d'autres projets importants.

Droits de cotisation et plafonds

Connaître vos droits de cotisation vous permet d'investir le plein montant dans ce véhicule afin de profiter au maximum de tous les avantages fiscaux qu'il offre et d'éviter des pénalités en cas de cotisation excédentaire. Règle générale, la cotisation maximale au REER s'élève à 18 % des revenus admissibles gagnés au cours de l'année précédente jusqu'à un plafond annuel.

Année d'imposition	Plafond REER	Revenu nécessaire pour cotiser le maximum permis
2017	26 010 \$	144 500 \$
2018	26 230 \$	145 722 \$

CONSEIL 2 : COTISER DÈS QUE POSSIBLE... PEU IMPORTE LES MARCHÉS

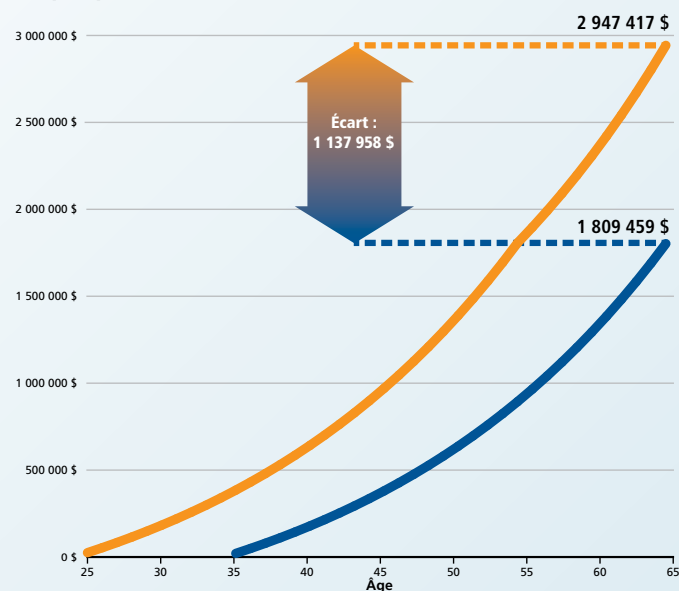
Dans le cas du REER, il importe de profiter au maximum, et le plus rapidement possible, de l'avantage qu'il procure, à savoir que l'épargne y fructifie à l'abri de l'impôt. Si vous disposez de liquidités vous permettant d'y cotiser, faites-le sans tarder !

La différence d'accumulation entre quelqu'un qui commence à cotiser tôt et celui qui commence plus tard est saisissante.

Prenons un exemple de deux personnes qui cotisent au REER 26 000 \$ annuellement durant 30 ans. La première a commencé à 25 ans et a cessé de cotiser à 55 ans. La deuxième a commencé à 35 ans et a cessé de cotiser à 65 ans (graphique 1).

	En commençant TÔT	En commençant PLUS TARD
Commence à cotiser à	25 ans	35 ans
Durée de cotisation	30 ans (jusqu'à 55 ans)	30 ans (jusqu'à 65 ans)
Cotisation annuelle	26 000 \$	26 000 \$
Rendement composé annuellement	5 %	5 %
Valeur du REER à 65 ans	2 947 417 \$	1 809 459 \$

Graphique 1

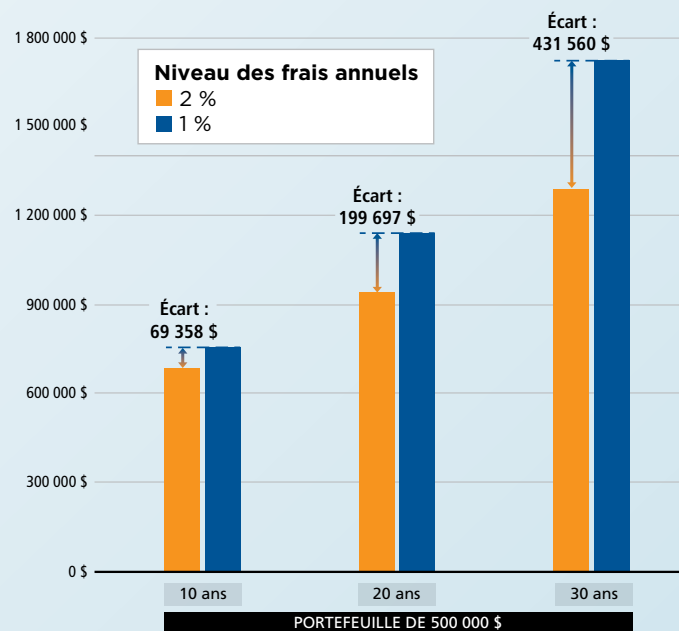


Ne vous laissez donc pas distraire par les aléas des marchés financiers. Au besoin, optez pour un investissement à court terme, du type marché monétaire; votre argent croîtra immédiatement à l'abri de l'impôt et vous bénéficierez d'intérêts composés. Par la suite, vous pourrez transférer les sommes vers un placement à plus long terme, toujours à l'intérieur du REER, en le faisant graduellement ou d'un seul coup, selon l'évolution des marchés.

CONSEIL 3 : FAIRE ATTENTION AUX FRAIS DE GESTION

Peu d'investisseurs se rendent compte de l'ampleur des honoraires de gestion et de leur effet à long terme sur leur portefeuille. Beaucoup d'institutions financières prélèvent des frais de toutes sortes : frais d'acquisition, d'administration, de transfert, d'échange, de désenregistrement, du vérificateur, du fiduciaire, de production de rapports et autres frais juridiques. Vous devez être vigilants, car les frais totaux réduisent le rendement d'un placement. **Une différence aussi minime que 1 % entre des frais de deux fonds communs de placement similaires produisant des rendements comparables se chiffrera en centaines de milliers de dollars des années plus tard (graphique 2).**

Graphique 2



La valeur finale de l'investissement s'en trouvera considérablement réduite. Ne perdez donc pas de vue cet aspect important surtout dans le contexte actuel caractérisé par de faibles taux d'intérêt.

Les frais de gestion des Fonds FMOQ sont parmi les plus bas de l'industrie (Fonds monétaire : 0,40 % plus taxes ; autres Fonds : 0,95 % plus taxes). Rappelez-vous qu'une économie de frais de gestion constitue un rendement additionnel sans risque !

CONSEIL 4 : ÉLABORER DES STRATÉGIES D'ÉPARGNE COMBINANT LE CELI ET LE REER

Il est possible d'optimiser le potentiel de votre REER en le combinant avec le CELI afin de profiter d'une complémentarité dont le potentiel est souvent sous-estimé.

Du CELI au REER

Le choix du CELI peut s'avérer une très bonne stratégie pour accumuler de l'épargne en vue de la transférer plus tard dans un REER pour en maximiser les bénéfices. C'est particulièrement vrai pour les jeunes travailleurs dont les revenus sont appelés à progresser d'ici quelques années. Puisque la fourchette d'impôt applicable sera plus élevée, les déductions dues au transfert des sommes dans le REER seront aussi plus généreuses. Cette stratégie est également à considérer dans toute situation où on s'attend à une baisse de revenus temporaire, comme un congé de maternité : on met de l'argent dans le CELI pendant les périodes de plus faibles revenus, pour ensuite les transférer dans le REER, au moment où les revenus augmentent.

Une autre stratégie fiscalement avantageuse permet de combiner l'utilisation du CELI, du REER et du RAP. En prévision de l'achat d'une première maison, on dépose tout d'abord des sommes dans le CELI pour ensuite les transférer dans le REER. On profite alors de remboursements d'impôt intéressants qui s'ajouteront au capital prévu pour la mise de fonds. Après 90 jours suivant la cotisation au REER, on peut bénéficier du RAP, en retirant de son REER jusqu'à un maximum de 25 000 \$ sans payer d'impôt. Si l'on va plus loin, on peut redéposer dans le CELI le retrait REER effectué dans le cadre du RAP et rembourser le solde du RAP avec le CELI pendant 15 ans.

En résumé, le REER offre de nombreux avantages dont il faut savoir profiter. N'hésitez donc pas à communiquer avec votre conseiller pour le faire de façon optimale.

CELI : PLAFOND 2018

Le plafond de cotisation à un CELI demeure à 5 500 \$ pour l'année 2018.

Si vous aviez 18 ans et plus en 2009 et que vous n'avez jamais cotisé au CELI, vos droits de cotisation s'élèvent à 57 500 \$ en 2018.

Profitez de cet outil d'épargne à l'abri de l'impôt dès le début d'année.

FONDS OMNIRESPONSABLE FMOQ

RETOUR SUR UNE PREMIÈRE ANNÉE TRÈS ENCOURAGEANTE



8

Le Fonds omniresponsable FMOQ vient tout juste de terminer une première année civile complète. Excellente à tous égards pour le Fonds, comme en témoigne éloquentement le nombre d'investisseurs qui l'ont adopté rapidement, 2017 s'est avérée très rentable avec un rendement de 8,19 %.

À l'évidence, la bonne performance de la portion investie en actions explique ce rendement remarquable. Tout au long de l'année, les gestionnaires ont conservé une surpondération en actions par rapport à la cible du Fonds qui se situe à 60 %, de sorte que celui-ci était sous-pondéré en obligations. La gestion active des actions canadiennes a également rapporté des dividendes en permettant de devancer le principal indice de la Bourse canadienne (S&P/TSX) pour cette portion du portefeuille. Les meilleurs rendements ont été générés par les actions hors Canada qui sont détenues par le biais de fonds négociés en Bourse intégrant des considérations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG).

Comme mentionné lors du lancement officiel du Fonds, en septembre 2016, les honoraires de gestion sont identiques à ceux des autres Fonds FMOQ, soit 0,95 % (hormis le Fonds monétaire dont les honoraires sont de 0,40 %). Rappelons que les Fonds FMOQ ne comportent aucuns frais d'achat, de vente, ni d'administration, et qu'ils sont parmi les plus bas de l'industrie. De plus, il est important de savoir qu'il faut généralement payer davantage pour accéder à des fonds qui comportent des mesures spécifiques à l'investissement responsable en sus de l'analyse financière traditionnelle.

UN FONDS BIEN SPÉCIAL

Dans le cas du Fonds omniresponsable FMOQ, ces mesures sont au nombre de trois.

1. Un filtre éthique

Appliquer un « filtre éthique » consiste à exclure d'emblée, d'un portefeuille de placement, des titres d'entreprises dont les revenus proviennent de secteurs d'activité qui ne cadrent pas avec certaines valeurs privilégiées aux fins de l'investissement. En ce qui concerne le Fonds omniresponsable FMOQ, il s'agit de titres de sociétés canadiennes dont plus de 10 % du chiffre d'affaires dépend directement ou indirectement des secteurs du divertissement pour adultes, des contrats militaires, de l'armement, de l'énergie nucléaire, des jeux de hasard, de l'alcool et du tabac.

2. L'environnement, le social et la gouvernance (ESG)

La sélection des actions canadiennes effectuée par les gestionnaires est fondée sur une analyse fondamentale des entreprises à la lumière de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Les gestionnaires s'interrogent, par exemple, sur les pratiques de l'entreprise en matière de protection de l'air, de l'eau et de l'environnement, de santé et de sécurité du travail, ou encore sur l'indépendance de son conseil d'administration.

Les sociétés dont les titres sont les plus susceptibles d'être retenus sont celles qui sont les plus performantes quant aux critères ESG en regard de leurs concurrentes. Les titres de celles qui le sont moins ne sont pas pris en considération.

En ce qui concerne les titres étrangers de fonds négociés en Bourse, leur sélection est basée sur des indices ESG ou d'autres indices de la catégorie socialement responsable. Ceux-ci permettent de profiter des rendements généraux des principales Bourses américaines, européennes, asiatiques et des pays émergents. En général, les indices s'appuient sur la capitalisation boursière des entreprises : en conséquence, le poids accordé à un titre dans l'indice est plus élevé si la compagnie a une valeur plus importante. Quant aux indices ESG, ils accordent une place prépondérante aux sociétés qui obtiennent un meilleur pointage ESG que leurs compétitrices du même secteur économique.

Règle générale, les organisations bien gérées adoptent des normes éthiques et environnementales élevées, traitent équitablement leur personnel et respectent les droits de la personne et les communautés avec lesquelles elles font affaire.



3. Le vote par procuration

Parmi les objectifs de l'investissement responsable, celui de faire « bouger » les multinationales et les industries revêt une grande importance. À cet égard, le vote par procuration s'avère un moyen indispensable pour faire valoir des orientations souhaitées par le Fonds auprès de sociétés dont il détient des titres. Au cours des assemblées d'actionnaires, le gestionnaire exerce ses droits de vote de façon que les normes les plus élevées en matière de gouvernance soient maintenues, que la durabilité des entreprises soit assurée et que les pratiques d'affaires les plus responsables soient encouragées.

Grâce à la mise en place des trois mesures particulières susmentionnées, le Fonds s'assure que les entreprises dans lesquelles il investit soient non seulement rentables, mais fassent également une réelle différence pour la planète et les communautés.

Si vous comptez parmi les personnes susceptibles de considérer l'investissement socialement responsable comme une solution avantageuse, et ce, tant sur le plan individuel que collectif, prenez le temps de discuter avec votre conseiller de la meilleure manière d'intégrer le Fonds omniresponsable FMOQ à votre actif en fonction de vos objectifs financiers, de votre horizon de placement et de votre profil d'investisseur.



RÉGIMES D'ÉPARGNE COLLECTIFS FONDS FMOQ



RVER, REER COLLECTIF OU CELI COLLECTIF

- Aucuns frais pour l'employeur
- Accompagnement à chaque étape de la mise en place du régime de votre choix
- Prise en charge entière de l'administration du régime
- Présentation aux employés
- Service-conseil gratuit
- Rendements compétitifs
- Honoraires de gestion parmi les plus bas

Nos conseillers sont disponibles pour vous aiguiller vers le meilleur choix de régime pour votre groupe.

SI VOUS ÊTES UN MÉDECIN EMPLOYEUR, COMMUNIQUEZ AVEC NOUS.

LES DÉMARCHES PEUVENT PRENDRE JUSQU'À TROIS MOIS. N'ATTENDEZ PLUS!

Montréal **514 868-2081** ou, sans frais, **1 888 542-8597**

Québec **418 657-5777** ou, sans frais, **1 877 323-5777**

fondsfmq.com  

 **FONDS FMOQ**
CONSEIL ET INVESTISSEMENT

PRINCIPAUX COMPTES FISCAUX DES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS PRIVÉES : L'IMRTD ET LE CDC

10

L'impôt en main remboursable au titre de dividendes (IMRTD) et le compte de dividende en capital (CDC) sont des comptes fiscaux réservés aux sociétés par actions (SPA) privées que l'on utilise lorsque des dividendes sont versés par la SPA à ses actionnaires. Le présent texte a pour but de démystifier ces deux comptes.

L'IMRTD

Le compte de l'IMRTD existe seulement aux fins de l'impôt fédéral. Pour y avoir droit, la SPA doit principalement gagner des revenus de placements, tels que des intérêts, des dividendes de sociétés canadiennes cotées en Bourse, du gain en capital, du revenu de location immobilière ou des revenus de placements étrangers.

Il s'agit en quelque sorte d'un impôt fédéral temporaire et remboursable, calculé sur les revenus de placements d'une SPA. D'abord, une portion de l'impôt fédéral payé sur ces revenus est comptabilisée dans ce compte. Ensuite, cette portion d'impôt (soit l'IMRTD) sera remboursée à la SPA (sans intérêt) lorsque des dividendes imposables suffisants seront versés aux actionnaires.

L'IMRTD constitue donc une forme de créance sans intérêt, qui est due à la SPA par le gouvernement fédéral, dont la date de remboursement est reportée à un moment ultérieur. Il n'y a aucune limite de temps pour encaisser le remboursement.

Ce remboursement à la SPA est prévu afin de s'assurer que l'imposition globale de la SPA et de son actionnaire soit similaire à l'imposition personnelle de l'investisseur n'ayant pas de SPA. En réalité, cet impôt temporaire vise essentiellement à décourager les investisseurs à transférer leurs placements dans une SPA dans le seul but de réduire l'imposition des revenus de placements, par rapport à la détention personnelle.

Imposition des revenus de placements dans la SPA

Depuis le 1^{er} janvier 2016, les revenus de placements (p. ex. des revenus d'intérêts) d'une SPA sont imposés à 38,67 % au fédéral et à 11,8 % au provincial, pour un taux combiné de 50,47 %. Dans le cas du gain en capital, seule la moitié constitue un revenu imposable. Les dividendes de sociétés canadiennes cotées en Bourse sont imposés à 38,33 % au fédéral et sont exempts d'impôt au provincial.

L'IMRTD se compose généralement des revenus suivants gagnés par la SPA :

- 30,67 % des revenus d'intérêts et revenus nets de loyer ;
- 30,67 % de la moitié du gain en capital ;
- 30,67 % des revenus de placements étrangers (intérêts et dividendes), sous réserve d'une réduction en raison du crédit pour impôt étranger ; et

- 38,33 % des dividendes de sociétés canadiennes cotées en Bourse.

Le solde de l'IMRTD à la fin de l'année d'imposition de la SPA pourra lui être remboursé par le gouvernement fédéral si des dividendes imposables suffisants sont versés à ses actionnaires durant ladite année d'imposition. Chaque dividende donne droit à un remboursement égal à 38,33 % du dividende, jusqu'à concurrence du solde de l'IMRTD. Il peut s'agir de dividendes déterminés ou non déterminés, mais les dividendes en capital (lesquels ne sont pas imposables) sont exclus. Ce remboursement s'effectue automatiquement dans la déclaration de revenus fédérale.

Exemple A :

- IMRTD avant versement de dividendes : 50 000 \$
- Dividendes versés : 100 000 \$
- Remboursement maximal : $100\,000 \$ \times 38,33 \% = 38\,330 \$$
- Remboursement effectué : 38 330 \$
- Solde IMRTD : $50\,000 \$ - 38\,330 \$ = 11\,670 \$$

Exemple B :

- IMRTD avant versement de dividendes : 50 000 \$
- Dividendes versés : 200 000 \$
- Remboursement maximal : $200\,000 \$ \times 38,33 \% = 76\,660 \$$
- Remboursement effectué : 50 000 \$
- Solde IMRTD : $50\,000 \$ - 50\,000 \$ = 0 \$$

Lorsque l'IMRTD est remboursé dans la même année qu'il a été créé, il en découle que les taux d'imposition réels sur les revenus de placements pour l'année seront les suivants pour la SPA :

- Revenus d'intérêts et revenus nets de loyer : $50,47 \% - 30,67 \% = 19,8 \%$
- Gain en capital : $0,5 \times (50,47 \% - 30,67 \%) = 9,9 \%$
- Dividendes de sociétés canadiennes cotées en Bourse (actions) : $38,33 \% - 38,33 \% = 0 \%$

Les pertes en capital subies par une SPA réduisent l'IMRTD, mais seulement dans l'année où elles sont déduites contre du gain en capital. Si la perte en capital est reportée contre un gain en capital réalisé dans les trois années antérieures, il y aura un ajustement rétroactif à l'égard du remboursement déjà encaissé par la SPA.

Si le solde de l'IMRTD de votre SPA est élevé, il peut être opportun d'effectuer une planification financière afin que votre SPA obtienne son plein remboursement à court ou moyen terme. Il ne faut pas oublier que l'IMRTD est comparable à un placement qui ne rapporte aucun revenu. En réalité, c'est un élément d'actif de votre SPA.

Remarque : l'IMRTD calculé dans la déclaration de revenus à la fin d'une année donnée n'affiche pas le remboursement de l'année en cours; cette réduction est plutôt indiquée dans la déclaration de revenus de l'année suivante.

LE CDC

Le CDC est un compte fiscal qui existe tant au fédéral qu'au provincial. Toutefois, la loi québécoise prévoit que le CDC québécois est égal au CDC fédéral.

Le solde du CDC permet à la SPA de verser des dividendes non imposables à ses actionnaires (« dividendes en capital »). Il est composé essentiellement de revenus qui ne sont pas imposables. Le CDC vise donc à s'assurer que de tels revenus puissent demeurer non imposables lorsqu'ils sont reversés aux actionnaires, tout comme s'ils avaient été gagnés personnellement par ceux-ci.

Le CDC est généralement composé des éléments suivants :

- la portion non imposable de tout gain en capital ; et
- tout produit d'assurance vie encaissé par la SPA à titre de bénéficiaire, déduction faite du coût fiscal de la police (désigné « coût de base rajusté » ou CBR).

Le CDC est réduit par la portion non déductible de toute perte en capital et par tout dividende en capital versé aux actionnaires. Pour la portion non déductible des pertes en capital, elle ne peut réduire que la portion non imposable des gains en capital.

Remarque : Dans le cas de l'assurance vie encaissée par la SPA, le CDC sera réduit si l'actionnaire avait transféré la police à sa SPA avant le 22 mars 2016 et qu'il avait alors bénéficié d'un avantage non imposable.

Le gain en capital réalisé par une SPA découle généralement de la vente d'unités d'un fonds commun de placement (FCP) ou d'actions de sociétés cotées en Bourse, de l'attribution d'un gain en capital par un FCP et de la vente d'un immeuble. La détermination du coût fiscal du bien vendu a une grande importance dans ce calcul.

Contrairement à l'IMRTD qui est calculé uniquement à la fin d'une année d'imposition, le CDC peut se calculer à tout moment de l'année, en fonction des dates exactes de réalisation d'un gain ou d'une perte en capital ou de l'encaissement d'un produit d'assurance vie.

Pour verser un tel dividende en capital aux actionnaires, les administrateurs de la SPA doivent adopter une résolution à cet effet. La SPA doit également produire des formulaires prescrits aux autorités fiscales, accompagnés de la résolution des administrateurs et du calcul du CDC jusqu'à la date du versement du dividende.

En cas de besoin de liquidités de l'actionnaire, il pourrait être opportun que la SPA réalise volontairement du gain en capital sur ses placements (en les vendant) afin de cristalliser du CDC et de l'IMRTD. Toute perte en capital pouvant découler de la vente des placements devrait être réalisée immédiatement après le versement du dividende en capital dans le but de maximiser le CDC.

Il est toujours recommandé de consulter votre fiscaliste ou votre comptable en ce qui concerne toute planification financière relative aux comptes fiscaux CDC et IMRTD.

Précisons également qu'il est prévu que l'imposition fédérale de certains revenus de placements gagnés par une SPA (incluant l'IMRTD et le CDC calculés sur ces revenus) sera modifiée de façon importante lors du budget fédéral de 2018, conformément aux annonces faites par le ministre des Finances du Canada les 18 juillet et 18 octobre 2017. Nous vous tiendrons informé à cet égard.

Par ailleurs, il convient de mentionner que l'imposition fédérale des dividendes non déterminés, payés par une SPA à son actionnaire à compter de 2018, sera augmentée, tel qu'annoncé par le gouvernement fédéral le 24 octobre 2017.

En conclusion, les types de placements que vous choisirez pour votre SPA ont un impact fiscal tant sur la société que sur ses actionnaires. Une sélection judicieuse des placements détenus personnellement et par la société permet d'optimiser l'imposition des revenus gagnés. Ne vous privez pas de l'expertise des conseillers Fonds FMOQ à cet égard.

DEUX DÉCENNIES AU SERVICE DES MÉDECINS

12

L'année 2017 a marqué le vingtième anniversaire de la création, par la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ), d'une première filiale autonome chargée de la gérance, de la promotion et du service à la clientèle des Fonds FMOQ auprès des membres de la communauté médicale québécoise.

Près de vingt ans après la création du premier Fonds FMOQ (omnibus) en 1979, des changements au niveau de l'offre de produits et services s'imposaient.

C'est donc en 1997 que le Bureau de la Fédération a constitué une société privée (Les Fonds d'investissement FMOQ inc.) dont le capital-actions est détenu en totalité par la Fédération.

En mettant l'accent dès le départ sur l'amélioration continue de l'offre de produits, de même que sur la qualité de l'information et des services-conseils, l'initiative a vite porté des fruits qui ont pris systématiquement de l'ampleur.

La croissance fulgurante du nombre de participants aux Fonds (de 203 en 1980 à 7 024 au 30 novembre 2017) et de la valeur des actifs sous gestion (de 1,5 million de dollars en 1980 à 1,9 milliard de dollars au 30 novembre 2017) en est une éloquentة démonstration.

On mesure pleinement la vitesse de cette progression exponentielle quand on réalise qu'il a fallu 32 ans (de 1980 à 2012) pour atteindre une valeur globale d'actifs sous gestion d'un milliard de dollars (1 G\$) et qu'il est permis de croire que cette force financière sera doublée très prochainement.

Au fil des décennies, le nombre de Fonds FMOQ est passé à neuf et l'offre de produits s'est élargie substantiellement, dans une optique de complémentarité. En effet, en plus d'offrir la plupart des fonds communs de placement disponibles au Canada et d'agir comme agent vendeur autorisé d'Épargne Placements Québec, la Société a été en mesure de compléter sa gamme en offrant des produits garantis (CPG) par le gouvernement du Québec et par la Société d'assurance-dépôts du Canada.

Sur le plan des services, la Société a permis aux Fonds FMOQ de se démarquer nettement de la concurrence. En témoigne éloquentement la mise sur pied progressive :

- du **service-conseil** (gratuit et sans obligation);
- du service de **planification financière** (finances, fiscalité, aspects légaux, retraite, succession, placements, assurance);
- du service d'**analyse pour la pratique médicale en société** (incorporation);
- du service de **gestion privée** (approche sur mesure);
- du service de **courtage en valeurs mobilières** par l'entremise d'un partenaire;
- du service de **facturation** (services complets de facturation des honoraires des médecins auprès des divers agents payeurs); en cinq ans d'existence à peine, la Société se classe dans le *Top 5* des agences de facturation servant les médecins omnipraticiens du Québec.

Constamment à l'affût des besoins et des attentes de ses clients, de même que des mesures fiscales des différents gouvernements, la Société demeure proactive en tout temps et vise à toujours satisfaire sa prestigieuse clientèle.

Elle a été non seulement parmi les très rares institutions qualifiées pour obtenir, au nom de ses clients, l'Incitatif québécois à l'épargne-études (IQEE), mais également la seule à recevoir les demandes formulées dans l'ensemble du Québec, et ce, tandis que certaines grandes banques canadiennes actives ici n'étaient pas encore en mesure d'offrir ce service à leurs clientèles respectives.

En 2008, la Société Les Fonds d'investissement FMOQ inc. a été la première institution financière au Canada à offrir le régime enregistré d'épargne-invalidité (REEI). Quelques années, plus tard, en 2014, elle figurait parmi les premières détentrices de l'accréditation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) pour offrir le nouveau Régime volontaire d'épargne-retraite (RVER).

Bien entendu, ce dynamisme et cette progression ont nécessité des ajustements, notamment la constitution d'autres sociétés dont le nombre s'élève aujourd'hui à cinq, soit quatre filiales qui sont regroupées sous une société de portefeuille en aval (*holding*), en l'occurrence la **Société de services financiers Fonds FMOQ inc.**, une filiale à part entière de la Fédération :

- **Conseil et Investissement Fonds FMOQ inc.**

(anciennement Les Fonds d'investissement FMOQ inc.) qui détient un permis de courtier en épargne collective de l'AMF et qui effectue l'achat et la vente de fonds communs de placement pour ses clients; en plus d'offrir des services de planification financière, elle est aussi le placeur principal des Fonds FMOQ;

- **Société de gérance des Fonds FMOQ inc.**

qui agit à titre de gérant des Fonds FMOQ et qui, par le fait même, décide des politiques de placement, choisit les gestionnaires, le fiduciaire et les autres fournisseurs de services des Fonds, tout en effectuant la surveillance de l'administration et le suivi des résultats; la Société voit aussi à la tenue des dossiers des participants aux Fonds;

- **Société de gestion privée des Fonds FMOQ inc.**

qui détient un permis de gestionnaire de portefeuille de l'AMF et qui offre des services de gestion de portefeuille personnalisée aux membres de la communauté médicale québécoise ayant accumulé un certain capital; elle est chargée de la mise en œuvre d'une politique de placement qui vise la protection du capital et la croissance du capital à long terme et qui est révisée régulièrement; en plus de gérer l'allocation des actifs en fonction des diverses catégories (titres à revenus fixes, actions, etc.), elle choisit les outils d'investissement requis;

- **Services accessoires Fonds FMOQ inc.,**

société qui offre des services de facturation des honoraires des médecins auprès des divers agents payeurs (principalement la RAMQ) et répond ainsi à une demande exprimée à la FMOQ par les médecins eux-mêmes.

Les valeurs d'indépendance et d'intégrité qui animent les Sociétés se concrétisent dans des pratiques exemplaires axées sur les intérêts supérieurs des clients : la rémunération du personnel qui ne prévoit aucune commission et qui garantit des services-conseils impartiaux, de même que le refus de tarifier les services de facturation moyennant un pourcentage des revenus facturés (comme certaines agences le font, illégalement), en sont des exemples probants.

Si les sociétés Fonds FMOQ sont devenues, au fil des décennies, une force financière conçue et développée pour les médecins omnipraticiens, les membres de la communauté médicale québécoise et leurs proches, c'est notamment en raison d'une structure soigneusement planifiée qui permet de tirer le meilleur de ses ressources.

Après deux décennies de travail soutenu, l'avenir ainsi tracé s'annonce brillant et nous sommes grandement reconnaissants de la confiance qui nous est accordée par une clientèle très prisée.



FRACTIONNEMENT DU REVENU

LE MINISTRE MORNEAU DÉPOSE ENFIN UN NOUVEAU PROJET DE LOI !

14

Le mercredi 13 décembre dernier, soit le dernier jour des travaux parlementaires avant la relâche pour la période des Fêtes, le ministre des Finances du Canada a déposé un nouveau projet de loi à l'égard du fractionnement du revenu entre les membres immédiats d'une même famille, par l'entremise d'une société par actions privée (SPA). Ce projet de loi vise à remplacer celui du 18 juillet 2017 et fait suite aux annonces d'octobre dernier.

Bien que ces nouvelles mesures fiscales simplifient, clarifient et améliorent celles présentées l'été dernier, le principe général demeure : à compter du 1^{er} janvier 2018, les dividendes versés par une SPA à un actionnaire membre de la famille du principal actionnaire et qui ne participe pas vraiment aux activités de l'entreprise, seront généralement imposés au taux maximal applicable à de tels dividendes. Ces dividendes incluent ceux reçus par l'entremise d'une fiducie familiale.

Le projet de loi prévoit cependant des exceptions, dont voici les plus importantes en ce qui vous concerne. Plusieurs d'entre elles constituent les principales nouveautés du projet de loi :

1. Le principal actionnaire est âgé de plus de 65 ans et les dividendes sont reçus par un actionnaire qui est son conjoint fiscal (incluant les dividendes versés après le décès du principal actionnaire). Les conjoints de fait depuis plus de 12 mois sont des conjoints fiscaux. À noter que l'âge du conjoint n'a aucune importance. Cette exception se compare quelque peu aux mesures portant sur le fractionnement fiscal du revenu de retraite.
2. Le membre de la famille (âgé de 25 ans ou plus) détient des actions qui représentent au moins 10 % des votes et de la valeur totale de l'ensemble des actions de la SPA. Ici, les actions doivent être détenues directement par le membre de la famille, ce qui exclut la détention indirecte par l'entremise d'une fiducie familiale. **Toutefois, cette exception ne s'appliquera pas dans les deux cas suivants :** a) La SPA exploite l'une des professions suivantes : **médecin**, dentiste, vétérinaire, chiropraticien, comptable, avocat ou notaire ; ou b) 90 % et plus du revenu net d'entreprise de la SPA provient de l'exploitation d'une entreprise de services.
Les SPA auront jusqu'au 31 décembre 2018 pour réorganiser leur capital-actions afin de respecter le critère de 10 % pour les 12 mois de l'année 2018.
3. Les dividendes sont reçus par un actionnaire (âgé de 18 ans ou plus) qui est un membre de la famille du principal actionnaire et qui travaille, en moyenne, au moins 20 heures par semaine durant l'année du versement du dividende (ou durant cinq (5) années antérieures, consécutives ou non).

4. Les dividendes sont reçus par un actionnaire (âgé de 18 ans ou plus) qui est un membre de la famille du principal actionnaire et qui participe activement aux activités de l'entreprise, de façon régulière, continue et importante, durant l'année du versement du dividende ou durant cinq (5) années antérieures (consécutives ou non).
5. Toute portion raisonnable d'un dividende reçu par un actionnaire (âgé de 25 ans ou plus) qui est un membre de la famille du principal actionnaire, en tenant compte de divers facteurs, dont notamment sa participation aux activités de l'entreprise, le travail qu'il effectue, ses investissements, les risques qu'il assume et tout montant qu'il a déjà reçu de la SPA (salaire, dividende, intérêt ou autre avantage).
6. Il n'y a aucune exception pour le membre de la famille âgé de moins de 18 ans.

Avec les exceptions numéro 1 à 4, la totalité du dividende versé sera exclue de l'imposition au taux maximal, quel que soit le montant. L'exception numéro 5 prévoit que seule la portion raisonnable du dividende sera exclue ; dans ce cas, l'autre portion du dividende sera assujettie à l'imposition au taux maximal.

Le projet de loi envisage également des mesures particulières en ce qui concerne les éléments suivants :

- les dividendes versés par la SPA après le décès du principal actionnaire ;
- le gain en capital réalisé sur des actions d'une SPA (incluant le gain en capital découlant du décès d'un actionnaire) ; et
- le gain en capital réalisé sur de telles actions qui se qualifient à titre d'actions admissibles de petite entreprise (ce qui exclut généralement la SPA du médecin omnipraticien).

PRINCIPALE CONCLUSION POUR LES ANNÉES 2018 ET SUIVANTES

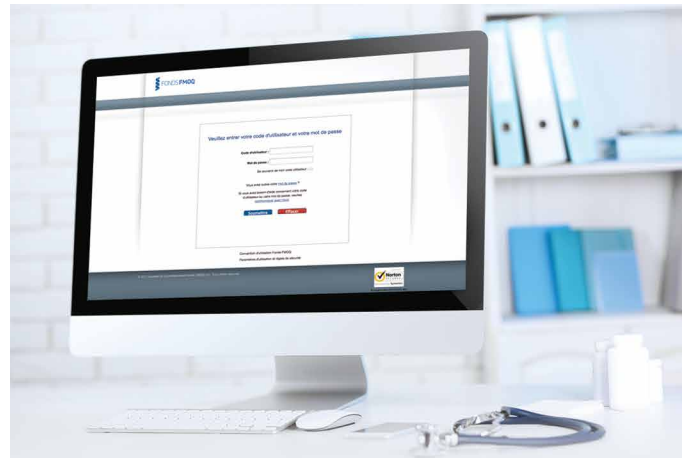
Tout dividende versé par une SPA et tout gain en capital réalisé sur les actions de celle-ci devront être analysés attentivement en fonction des nouvelles mesures, quel que soit l'actionnaire qui le reçoit (principal actionnaire, membre de la famille immédiate ou fiducie familiale).

QUE FAIRE MAINTENANT ?

- Pour les années 2018 et suivantes, il pourrait être opportun d'effectuer une analyse de votre situation familiale afin de déterminer si vous pourriez bénéficier des diverses exceptions prévues par le projet de loi.
- Pour les années 2018 et suivantes, il serait judicieux de revoir la structure de l'actionnariat de votre SPA (membres de la famille, fiducie familiale, société de gestion, catégories d'actions, convention d'actionnaires et rôle de chacun) en fonction des nouvelles mesures et des diverses exceptions.

Il reste à voir si le gouvernement fédéral reculera encore une fois. Le 13 décembre, le Comité sénatorial des finances nationales a recommandé dans son rapport que l'ensemble des mesures fiscales visant les SPA soit carrément abandonné, sinon retardé jusqu'au 1^{er} janvier 2019.

Pour ce qui est des nouvelles règles fiscales portant sur l'accumulation du revenu d'entreprise dans une SPA et de l'imposition des revenus passifs, il est prévu qu'un projet de loi sera déposé à cet égard lors du prochain budget fédéral (normalement au printemps 2018).



CONSULTEZ VOS RELEVÉS EN LIGNE

RÉDUISEZ AINSI VOTRE EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE TOUT EN PROFITANT DE NOMBREUX AVANTAGES

- **Disponibilité immédiate :**
aucun délai de livraison postale ;
vous êtes informé par courriel
dès que vos relevés sont prêts.
- **Flexibilité :**
vos relevés disponibles pour consultation
en tout temps où que vous soyez.
- **Sécurité et confidentialité :**
vos relevés consignés de façon sécuritaire.
- **Gain de temps et d'espace :**
nul besoin de classer vos papiers.
- **Même valeur légale que vos documents papier :**
faites un geste pour la planète
dès aujourd'hui.

Pour vous désabonner du service de réception de relevés par la poste, rendez-vous à votre section client, choisissez l'onglet « Relevés » et cliquez sur « Ne plus recevoir mes relevés par la poste » ou communiquez avec votre conseiller.

RENDEMENTS DES FONDS FMOQ 1 AN (EN %)

AU 31 DÉCEMBRE DE CHAQUE ANNÉE

16

Fonds FMOQ	Monétaire (1989-01)	Équilibré conservateur (2013-04)	Omnibus (1979-06)	Placement (1983-09)	Revenu mensuel (2006-10)	Obligations canadiennes (2001-03)	Actions canadiennes (1994-05)	Actions internationales (1994-05)	Omni- responsable (2016-09)
2017	0,58	4,09	7,28	8,20	6,87	1,82	4,65	15,47	8,19
2016	0,43	5,29	6,76	7,28	17,63	0,75	16,52	5,52	
2015	0,56	2,32	1,71	4,50	-9,72	2,41	-5,59	14,82	
2014	0,89	7,31	7,38	11,27	4,23	7,73	9,01	10,78	
2013	0,88		12,54	14,39	12,03	-1,88	17,67	32,03	
2012	0,87		6,57	6,61	6,25	2,64	4,67	14,4	
2011	0,91		-0,78	-4,89	4,30	8,66	-10,78	-4,64	
2010	0,49		10,33	8,38	13,25	5,84	19,53	7,66	
2009	0,68		16,47	17,53	25,61	5,84	37,17	7,79	
2008	3,34		-15,63	-15,66	-18,94	4,24	-36,24	-25,10	
2007	4,17		2,08	0,92	7,23	2,56	8,78	-9,27	
2006	3,64		10,62	12,87		3,01	14,75	20,30	
2005	2,31		10,14	8,97		5,46	19,80	4,73	
2004	1,96		8,31	8,34		6,06	13,31	3,74	
2003	2,62		15,18	14,58		5,49	30,36	9,60	
2002	2,23		-8,58	-12,16		8,40	-15,03	-18,70	
2001	4,25		1,99	-0,95			-0,36	-10,73	
2000	5,43		4,06	-0,13			9,89	-12,55	
1999	4,79		11,99	24,16			25,30	19,37	
1998	4,46		9,77	13,85			4,90	32,66	
1997	3,00		16,10	21,20			18,80	22,50	
1996	4,90		16,40	20,80			20,00	6,70	
1995	6,80		17,30	19,40			12,10	1,50	
1994	5,00		0	0,60					
1993	5,40		19,10	15,50					
1992	6,40		4,20	12,00					
1991	10,90		21,90	27,70					
1990	11,90		1,70	5,50					
1989	11,70		13,70	14,30					
1988			10,30	7,30					
1987			6,50	8,70					
1986			11,70	7,80					
1985			21,50	19,10					
1984			8,00	11,00					
1983			14,60						
1982			29,00						
1981			6,10						
1980			22,50						



**VOTRE FACTURATION
VOUS DONNE-T-ELLE
DES MAUX DE TÊTE?
NOUS POUVONS
VOUS AIDER!**

**DÉJÀ PLUS DE
500 MÉDECINS
NOUS ONT CONFIE
LEUR FACTURATION!**

Nous maîtrisons le nouveau système de rémunération à l'acte (SYRA) de la RAMQ.
Appelez-nous.

SERVICE DE FACTURATION

514 868-0661 ou, sans frais, **1 877 679-3229**

www.fondsfmoq.com  



CONTEXTE ÉCONOMIQUE

La situation économique mondiale a continué de s'améliorer au quatrième trimestre. Pour une première fois en dix ans, les 45 pays membres de l'OCDE ont simultanément connu une croissance de leur PIB en 2017. Cette amélioration est particulièrement notable dans la zone euro où la croissance du PIB devrait totaliser 2,4 % en 2017. Le niveau élevé des indices mesurant la confiance des consommateurs et des entreprises porte à croire que cette croissance se poursuivra en 2018.

L'économie chinoise, la deuxième plus importante au monde, n'est pas en reste. En effet, les secteurs manufacturiers et des services y affichent un dynamisme généralisé.

La croissance de l'économie américaine s'est également poursuivie pour atteindre 3,2 % au troisième trimestre. La consommation demeure le plus important vecteur de croissance. Les importants gains sur le marché du travail et l'augmentation progressive des salaires ont stimulé la confiance des consommateurs. Celle-ci a atteint un sommet en 17 ans. Le taux de chômage est passé à 4,1 % en octobre et novembre, soit le plus bas niveau depuis décembre 2000.

Grâce à leurs excellents résultats financiers, les entreprises américaines ont pu continuer d'investir. Il faut dire qu'elles profitent également de la croissance de l'économie mondiale et de la faiblesse relative du billet vert. Les entreprises devraient aussi tirer profit de la réforme fiscale qui, après de longs débats au sein des élus républicains, a finalement été adoptée en décembre.

Les tensions géopolitiques ont refait surface au quatrième trimestre après une courte période d'accalmie. En effet, la Corée du Nord a effectué un nouveau tir de missile balistique. Les marchés financiers ont toutefois peu réagi à ces événements et sont restés fermement ancrés aux excellentes données économiques.

La croissance de l'économie canadienne avait été exceptionnellement forte durant la première moitié de 2017. Le PIB a continué de croître au cours de l'automne, mais à un rythme plus soutenable. Les exportations ont diminué, mais les consommateurs canadiens ont continué à dépenser allégrement. Il faut dire que les indices de confiance affichent des niveaux très élevés. Et pour cause : le taux de chômage est à son plus bas niveau en dix ans. Plus de 30 000 emplois par mois ont été créés en moyenne au cours de la dernière année.

POLITIQUE MONÉTAIRE ET TITRES À REVENU FIXE

La vigueur de l'économie mondiale a permis aux différentes banques centrales de poursuivre la normalisation de leur politique monétaire. Toutefois, contrairement aux attentes, l'accélération de la croissance économique et la robustesse du marché de l'emploi n'ont pas provoqué une hausse de l'inflation.

Cette situation a incité la Banque du Canada à mettre la pédale douce. Au cours de l'été 2017, le taux directeur avait été haussé à deux reprises. La Banque du Canada a décidé de marquer une pause au quatrième trimestre à cause du ralentissement du rythme de croissance économique et des incertitudes entourant l'ALENA. En conséquence, cette pause a poussé les taux obligataires canadiens à la baisse. Le dollar canadien s'est également replié des sommets atteints en septembre.

Aux États-Unis, le président Trump a annoncé la nomination de Jerome Powell à la tête de la Réserve fédérale américaine (Fed). M. Powell occupait un des postes de gouverneurs de la Fed depuis 2012. Il succédera à Janet Yellen au début de février 2018. Cette nomination est sous le signe de la continuité, c'est-à-dire la poursuite de la normalisation progressive de la politique monétaire. Cette normalisation s'opère de deux façons. Tout d'abord, par la réduction de la taille du bilan de la Fed. Pour ce faire, la Fed a annoncé qu'elle remettra progressivement dans le marché l'importante quantité d'obligations achetées sur les marchés dans le but de stimuler la relance de l'économie à la suite de la crise financière de 2008. Deuxièmement, la Fed continuera d'augmenter son taux directeur. À sa rencontre de décembre, la Fed a d'ailleurs annoncé une nouvelle hausse de 0,25 %. Comme les pressions inflationnistes sont quasi inexistantes, les taux obligataires de plus long terme n'ont toutefois pas suivi la tendance des taux de court terme. La pente de la courbe de taux d'intérêt a donc diminué.

En Europe, les autorités monétaires restent prudentes malgré la vigueur de l'activité économique. La Banque centrale européenne (BCE) a donc décidé de maintenir les taux d'intérêt à leur niveau actuel, tant que l'inflation n'aura pas atteint la cible fixée. La BCE a tout de même décidé de réduire le montant des achats de titres effectués mensuellement sur les marchés.

Au Royaume-Uni, la situation est fort différente. La faiblesse de la livre a provoqué une hausse importante de l'inflation. Cela a incité la Banque d'Angleterre à hausser son taux directeur en novembre. La prochaine étape de la négociation du Brexit inquiète toutefois les autorités monétaires des deux côtés de la Manche puisqu'un échec des négociations pourrait freiner les investissements des entreprises. Cela explique leur désir de maintenir les taux à leur niveau actuel.

MARCHÉS BOURSIERS

Le rebond boursier entamé en septembre s'est poursuivi au quatrième trimestre. À l'exception de quelques semaines d'hésitation en novembre, le marché américain a connu une croissance quasi linéaire. La progression boursière a été soutenue par la publication d'excellents résultats financiers trimestriels qui ont encore une fois surpassé les prévisions des analystes. L'adoption de la réforme fiscale a alimenté l'optimisme des investisseurs boursiers. Ils sont d'avis que les baisses d'impôt feront augmenter les bénéfices des entreprises américaines et amélioreront leurs perspectives de croissance.

Pour sa part, le marché boursier canadien a été favorisé par la hausse du prix du pétrole. Cette hausse est attribuable à la décision de l'OPEP de prolonger jusqu'à la fin de 2018 l'entente en cours. Rappelons que cette entente vise à limiter la production mondiale de pétrole. Les bons résultats financiers des entreprises canadiennes, en particulier les banques, ont également contribué à la hausse du marché boursier canadien au cours du trimestre.

Les marchés boursiers européens ont connu un trimestre moins faste que le reste de l'année 2017. Pour leur part, les marchés émergents ont continué leur belle progression. Après quelques années en queue de peloton, les marchés boursiers des pays émergents se sont démarqués en 2017. Ils sont particulièrement sensibles à la vigueur de la croissance économique mondiale.

À L'HORIZON

L'économie mondiale poursuit donc son expansion et toutes les régions du monde y participent.

Aux États-Unis, la vigueur des consommateurs et la bonne santé des entreprises devraient continuer de stimuler la croissance. Les événements de nature politique ayant cours à Washington ont peu d'incidence sur les marchés financiers. Cependant, la mise en place de la réforme fiscale pourrait insuffler de la croissance supplémentaire au cours des prochains trimestres. Par ailleurs, il est possible que le resserrement du marché de l'emploi provoque des hausses de salaire et accélère l'augmentation du taux d'inflation. La Réserve fédérale américaine pourrait donc hausser ses taux plus rapidement. Les hausses du taux directeur de la Fed devraient totaliser 1,0 % au cours des douze prochains mois.

Pour sa part, la Banque du Canada devrait relever son taux directeur à trois reprises, pour un total de 0,75 %. Elle demeurera prudente, tant que les négociations sur l'ALENA n'auront pas été complétées.

Le contexte de forte croissance mondiale améliore les perspectives des marchés boursiers mondiaux. Les sociétés nord-américaines devraient continuer d'afficher une forte croissance de leurs bénéfices. Les marchés émergents devraient continuer de tirer parti de la forte croissance mondiale, des liquidités abondantes et de la hausse des prix des matières premières.

À l'opposé, le contexte est de moins bon augure pour les titres à revenu fixe, puisque les pressions inflationnistes devraient pousser les taux obligataires à la hausse.

RENDEMENTS ANNUELS COMPOSÉS (%) ET VALEURS UNITAIRES DES PARTS (\$) AU 31 DÉCEMBRE 2017

FONDS FMOQ	1 an (%)	2 ans (%)	3 ans (%)	4 ans (%)	5 ans (%)	10 ans (%)	15 ans (%)	20 ans (%) ou depuis création	(\$)
MONÉTAIRE	0,58	0,51	0,53	0,62	0,67	0,96	1,62	2,26	10,014
ÉQUILIBRÉ CONSERVATEUR	4,09	4,69	3,90	2,91	s.o.	s.o.	s.o.	4,77 (2013-04-05)	11,190
OMNIBUS	7,28	7,02	5,22	5,75	7,08	4,90	6,31	5,62	25,997
PLACEMENT	8,20	7,74	6,65	7,79	9,08	5,34	6,56	5,96	29,224
REVENU MENSUEL	6,87	12,12	4,31	4,29	5,79	5,41	s.o.	5,52 (2006-10-06)	10,596
OBLIGATIONS CANADIENNES	1,82	1,28	1,66	3,14	2,12	3,76	4,01	4,53 (2001-03-16)	11,491
ACTIONS CANADIENNES	4,65	10,43	4,81	5,84	8,11	3,73	8,03	7,03	22,826
ACTIONS INTERNATIONALES	15,47	10,38	11,84	11,58	15,40	6,85	6,36	4,76	13,287
OMNIRESPONSABLE	8,19	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	7,88 (2016-09-16)	10,892

Conseil et Investissement Fonds FMOQ inc. est une filiale en propriété exclusive de la Société de services financiers Fonds FMOQ inc., elle-même filiale à part entière de la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec et est le placeur principal des Fonds FMOQ. Il n'y a aucune commission, ni aucuns frais ou pénalité à l'achat ou au rachat des parts des Fonds FMOQ acquises ou rachetées par l'entremise du placeur principal. Toutefois, des frais pourraient être exigés lorsque les parts sont acquises ou rachetées par l'entremise d'un autre courtier. Veuillez lire le prospectus simplifié ou consulter l'aperçu du Fonds des Fonds FMOQ avant d'investir. Vous pouvez obtenir sur demande et sans frais un exemplaire de ces documents auprès du placeur principal ou du gestionnaire des Fonds FMOQ en composant de Montréal le 514 868-2081 ou sans frais le 1 888 542-8597 ou de Québec le 418 657-5777 ou sans frais le 1 877 323-5777 ou en vous adressant à votre courtier en valeurs. Vous pouvez aussi les obtenir dans le site Internet du placeur principal au www.fondsfmoq.com ou dans le site www.sedar.com. Chaque taux de rendement indiqué est un taux de rendement total composé annuel historique à la date indiquée, qui tient compte des fluctuations de la valeur de parts et du réinvestissement de toutes les distributions mais qui ne tient pas compte des commissions d'achat et de rachat, des frais de placement ni des frais optionnels ou de l'impôt sur le revenu payable par un porteur qui auraient eu pour effet de réduire le rendement. Les Fonds FMOQ ne sont pas couverts par la Société d'assurance-dépôts du Canada ni par un autre organisme public d'assurance-dépôt et ne sont pas garantis. La valeur des parts d'un fonds commun de placement fluctue fréquemment et rien ne garantit qu'un fonds marché monétaire pourra maintenir une valeur liquidative fixe, aussi, rien ne garantit que le plein montant de votre placement vous sera retourné. Le rendement passé n'est pas indicatif du rendement futur. Le rendement historique annualisé du Fonds monétaire FMOQ est de 0,95 % pour la période de sept jours arrêtée à la date du présent rapport, celui-ci ne représente toutefois pas un rendement réel sur un an.

IMPORTANT | Depuis le 3 avril 2017, les Fonds FMOQ sont évalués, aux fins de transactions, à chaque jour où la Bourse de Toronto est ouverte pour opérations, à l'exception des jours où nos bureaux sont fermés, soit le lendemain du Jour de l'An et le lundi de Pâques. Nous effectuerons donc les transactions des Fonds FMOQ à chaque jour ouvrable de l'année, à l'exception des jours mentionnés précédemment.

Conformément aux règles contenues dans notre prospectus simplifié déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers, nous vous rappelons que vos instructions de placement doivent nous parvenir avant 10 h pour qu'une transaction soit exécutée le jour même, sans quoi elle sera reportée au jour ouvrable suivant.

RATIO DES FRAIS DE GESTION AU 30 NOVEMBRE 2017

Types de fonds	Médianes de l'industrie*	Fonds FMOQ comparables**	
MONÉTAIRES CANADIENS	0,63 %	MONÉTAIRE	0,46 %
ÉQUILIBRÉS CANADIENS	2,15 %	ÉQUILIBRÉ CONSERVATEUR OMNIBUS REVENU MENSUEL OMNIRESPONSABLE	1,09 %
ÉQUILIBRÉS	2,21 %	PLACEMENT	1,09 %
OBLIGATIONS CANADIENNES	1,50 %	OBLIGATIONS CANADIENNES	1,09 %
ACTIONS CANADIENNES	2,26 %	ACTIONS CANADIENNES	1,09 %
ACTIONS MONDIALES	2,45 %	ACTIONS INTERNATIONALES	1,09 %

* Source : Morningstar (univers des fonds communs de placement canadiens excluant les fonds dont les frais sont chargés à part).

** Ratio des frais de gestion des Fonds FMOQ = frais de gestion + taxes applicables.

FLUCTUATIONS DES MARCHÉS BOURSISERS* ET OBLIGATAIRES

Indices	Variation depuis 1 an	2017-12-29	Écarts	2017-09-30	Écarts	2017-06-30	Écarts	2017-03-31	Écarts	2016-12-30
S&P/TSX (Toronto)	6,0 %	16 209,13	3,7 %	15 634,94	3,0 %	15 182,19	-2,4 %	15 547,75	1,7 %	15 287,59
S&P 500 (New York) **	11,5 %	3 354,17	6,7 %	3 144,09	0,0 %	3 144,84	0,1 %	3 142,33	4,5 %	3 007,97
MSCI EAO (Europe, Australie, Extrême-Orient) **	13,7 %	2 572,82	4,4 %	2 463,25	0,8 %	2 443,80	2,5 %	2 384,59	5,4 %	2 262,53
FTSE TMX Univers (obligations canadiennes)	2,5 %	1 036,80	2,0 %	1 016,30	-1,8 %	1 035,30	1,1 %	1 023,90	1,2 %	1 011,40

* Ces pourcentages représentent les fluctuations des valeurs des indices. Ils n'incluent pas les rendements de dividendes. ** Convertis en dollars canadiens.

ÉVENTAIL DE PRODUITS ET SERVICES

CONSEIL ET INVESTISSEMENT FONDS FMOQ INC. OFFRE TOUTE
UNE GAMME DE PRODUITS ET SERVICES FINANCIERS¹ AUX MEMBRES
DE LA FÉDÉRATION DES MÉDECINS OMNIPRATICIENS DU QUÉBEC, DE
L'ASSOCIATION DES OPTOMÉTRISTES DU QUÉBEC AINSI QU'À LEURS PROCHES.

RÉGIMES OFFERTS

- Compte d'épargne libre d'impôt (CELI)
- Compte non enregistré
- Régime enregistré d'épargne-retraite (REER)
- Fonds enregistré de revenu de retraite (FERR)
- Compte de retraite immobilisé (CRI)
- Fonds de revenu viager (FRV)
- Régime enregistré d'épargne-études (REEE)
- Régime enregistré d'épargne-invalidité (REEI)
- Régime de retraite individuel (RRI)
- Régime volontaire d'épargne-retraite (RVER)

FONDS FMOQ²

Une famille de fonds communs de placement uniques, conçus spécifiquement par et pour les membres de la communauté médicale québécoise.

Titres constitutifs d'un portefeuille de haute qualité, les différents Fonds FMOQ sont reconnus pour leurs rendements enviables et leurs frais de gestion parmi les plus bas de l'industrie :

- monétaire
- équilibré conservateur
- omnibus
- placement
- revenu mensuel
- obligations canadiennes
- actions canadiennes
- actions internationales
- omniresponsable

AUTRES FAMILLES DE FONDS COMMUNS DE PLACEMENT³

Vous souhaitez diversifier votre portefeuille ? Vous désirez investir dans un secteur clé de l'économie ? Nous sommes en mesure de vous conseiller et de vous offrir la plupart des familles de fonds communs de placement disponibles sur le marché.

OBLIGATIONS GARANTIES⁴

Que ce soit à titre de complément ou d'alternative aux fonds communs de placement, nous offrons divers types d'obligations (boursière, à taux progressif, à taux fixe, etc.) d'Épargne Placements Québec.

DÉPÔTS À TERME⁵

Vous pouvez aussi acheter des dépôts à terme sous certaines conditions. Que vous souhaitiez protéger une partie de votre portefeuille ou savoir d'avance son rendement, nous sommes en mesure de satisfaire vos besoins.

COURTAGE EN VALEURS MOBILIÈRES⁶

Pour vous procurer des actions ou des obligations négociables, profitez de nos partenariats avec des sociétés de courtage en valeurs mobilières bien établies.

SERVICE DE GESTION PRIVÉE⁷

Vous pouvez confier la gestion de vos actifs à des experts, tout en suivant l'évolution des marchés.

SERVICE DE FACTURATION⁸

Notre proximité avec la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ) nous permet d'offrir un service de facturation des honoraires à haute valeur ajoutée. Informez-vous.

En plus des services-conseils rattachés à l'offre de ces divers produits, la Société met à la disposition de sa clientèle un service complet de planification financière touchant les sept domaines d'expertise reconnus par l'Institut québécois de planification financière (finance, fiscalité, aspects légaux, retraite, succession, placements et assurances). La Société a pris les mesures nécessaires afin que son offre de produits et services financiers soit toujours effectuée de façon neutre et objective, dans le seul intérêt du client, et ce, par du personnel reconnu pour ses compétences.

(1) Directement ou par le biais d'ententes de partenariat.

(2) Vendus au moyen d'un prospectus simplifié disponible auprès de Conseil et Investissement Fonds FMOQ inc.

(3) Vendus au moyen de prospectus simplifiés disponibles auprès de Conseil et Investissement Fonds FMOQ inc. et des diverses sociétés émettrices.

(4) Épargne Placements Québec ^{MD} est une unité administrative du ministère des Finances du Québec.

(5) Capital garanti à 100 % et assujéti aux limites de 100 000 \$ et de 5 ans prévues par les régimes d'assurance-dépôts applicables.

(6) Offerts par Valeurs Mobilières Banque Laurentienne (VMBL) dans le cadre d'une entente de partenariat conclue par Conseil et Investissement Fonds FMOQ inc.

(7) Offert par Société de gestion privée des Fonds FMOQ inc., société sœur de Conseil et Investissement Fonds FMOQ inc.

(8) Offert par Services accessoires Fonds FMOQ inc.

MONTRÉAL

Place Alexis-Nihon – Tour 2
3500, boulevard De Maisonneuve Ouest
Bureau 1900
Westmount (Québec) H3Z 3C1
Téléphone : **514 868-2081**
Sans frais : **1 888 542-8597**
Télécopieur : 514 868-2088

QUÉBEC

Place Iberville IV
2954, boulevard Laurier
Bureau 410
Québec (Québec) G1V 4T2
Téléphone : **418 657-5777**
Sans frais : **1 877 323-5777**
Télécopieur : 418 657-7418

SITE INTERNET

www.fondsfmoq.com

COURRIEL

info@fondsfmoq.com

